

## **RAPPORT DE GESTION 2017 DU SERVICE INCENDIE ET SECOURS (SIS) MORGET**

Le SIS MORGET, composé de 29 communes du district de Morges représentant une population de plus de 53'000 habitants, est fort de 328 sapeurs-pompiers volontaires dont 23 femmes. Il est amené à intervenir sur ce secteur en cas d'incendies, d'inondations, de dégâts naturels, de petits cas de pollution, de soutiens sanitaires et de divers cas particuliers. Il est composé de 7 organes d'interventions (OI). Les OI interviennent selon les missions qui leur sont dévolues.

La section DPS de l'OI Morges intervient en désincarcération lors d'accidents avec blessé(s) incarcéré(s).

Les communes membres de cette association sont représentées à l'assemblée par un délégué de leur municipalité. Le comité directeur est composé de 7 membres, un par organe d'intervention. Les responsabilités concernant la défense incendie des communes faisant partie de l'association sont déléguées au SIS Morget. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport d'activités du SIS Morget.

### **Nouvelle organisation**

Après une analyse approfondie du fonctionnement mis en place depuis 5 ans, l'Etat-Major a proposé au comité directeur d'effectuer des modifications importantes au niveau hiérarchique dans le but d'améliorer la communication et de clarifier les responsabilités. A l'unanimité, le comité directeur a donné son accord à l'Etat-major afin d'appliquer une première série de mesures au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elles vont de la fusion des deux états-majors en place à la suppression des postes de chefs d'organes d'intervention (OI) et de leurs états-majors, dans le but de revaloriser les postes de chefs de sections de Détachements de Premiers Secours (DPS) de catégorie F ou B et des Détachements d'Appui (DAP) de catégorie Y.

Les suppressions des Détachements d'Appui de catégorie Z (Morges, Saint-Prex, Denges) sont agendées au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'année 2018 permettra d'analyser la situation des sapeurs-pompiers impliqués.

Ces changements vont impliquer l'adaptation du règlement SDIS du SIS Morget.

### **Sapeurs-pompiers permanents**

Pour faire suite à la décision de l'assemblée des délégués, en avril 2016, d'engager un permanent supplémentaire à 100% comme chargé de formation, Monsieur Stéphane Martin, domicilié à Préverenges, a été engagé au 1<sup>er</sup> février 2017.

Suite au départ au 31 août 2017 de Monsieur Eric Dumauthioz, permanent à 50% en charge de la prévention du SIS, son remplacement a été mis au concours. Monsieur David Roch a été choisi comme nouveau chargé de prévention à 50% et il a rejoint le groupe de permanents au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

### **Nos locaux**

**La caserne principale du SIS et de l'OI Morges** est située à l'avenue de Marcelin 2, **ainsi qu'un dépôt véhicules et matériel à Marcelin 21** à Morges.

La problématique du manque de places pour nos véhicules d'intervention pour l'OI Morges est toujours préoccupante. Une solution à court terme a été trouvée afin de pouvoir accueillir en 2018, un nouveau véhicule et 2 berces mis à disposition par l'ECA

### **Nouveau locaux de l'OI St-Prex au Chemin de la Vergognausaz 45 à Saint-Prex**

Après les sapeurs-pompiers de l'OI St-Prex et les jeunes sapeurs-pompiers de l'Ouest Morgien à la fin 2016, c'est l'Ecole de formation du SIS qui y a pris ses quartiers en début 2017.

Ces nouveaux locaux correspondent à 100% à nos besoins et ont permis d'organiser un des cours de formation de base mis en place par le Canton.

### **Projet de nouvelle caserne principale sur le territoire de la Commune de Morges**

Plusieurs séances de travail ont eu lieu, réunissant le comité directeur et la commune de Morges. L'étude de faisabilité de recherche de terrain demandée et financée par la Commune de Morges a été validée par les deux parties et remise au Canton.

Un bureau d'architectes a été mandaté par le comité directeur afin de faire une étude préliminaire de plusieurs variantes d'implantation d'une caserne et d'établir un devis général estimatif par CFC (cube /SIA) pour l'élaboration d'un préavis pour l'établissement d'un plafond d'endettement.

## Nos véhicules et remorques

Dans le cadre du renouvellement des véhicules du SIS, nous avons acquis un nouveau véhicule tracteur pickup en remplacement du véhicule de transport de personnes de la section DAP OI Morges de 1989.

En remplacement d'un véhicule ECA en fin de vie, l'ECA a mis un nouveau véhicule d'intervention à disposition de l'OI Sempremont. Nouveau concept de véhicule spécialement conçu pour les détachements d'Appui.

Le remplacement du véhicule matériel de l'OI St-Prex est prévu pour 2019, suite à des problèmes mécaniques importants sur ce véhicule (qui date de 1987). L'ECA a décidé de le retirer et de nous mettre à disposition un véhicule de transport de matériel et personnes de première génération (2000), en attendant de nous livrer le nouveau véhicule.

## Matériel

L'ECA a décidé de remplacer la totalité de nos 48 appareils respiratoires isolants Interspiro, le nouveau modèle est de marque Dräger, ce qui a également entraîné le changement du matériel de contrôle et de la totalité des pièces de rechange.

Dans le cadre du processus de décontamination mis en place par l'ECA, nous avons équipé la caserne de Morges d'une armoire de séchage identique à celle mise en place à St-Prex

Nous avons acquis 6 sacs antichute afin d'équiper les sections DAP de matériel de sécurité.

En remplacement du petit groupe désincarcération dans le Tonne-pompe, nous avons acquis un outil combiné hydraulique pour l'équipe sécurité.

## Les interventions

Le SIS MORGET est intervenu à **333** reprises avec efficacité sur l'ensemble du territoire. Année particulièrement calme au niveau des interventions liées aux dégâts naturels. Il est à noter que les départs pour feux sont en augmentations (27% des sinistres) et que les alarmes automatique (détecteur fumée ou feu) sont en net recul suite aux mesures de levées de doute mises en place par l'ECA (19%) dont 2% du total sont réelles (départ de feu, surchauffe).

La complexité des interventions nous impose une formation toujours plus exigeante, cela demande un engagement de plus en plus important de la part de nos intervenants volontaires.

En raison du nombre élevé d'interventions en journée (44%), nous sommes confrontés à un manque d'intervenants pouvant se libérer. De nouvelles pistes doivent être trouvées pour pouvoir garantir notre effectif d'intervenants dans le futur, ce qui est indispensable à l'accomplissement de nos missions.

Il est prévu de solliciter particulièrement les communes disposant de personnel et de leur demander de mettre certains de leurs employés à la disposition du SIS en tant qu'intervenants.

Un autre point délicat est le manque de logements disponibles et financièrement accessibles pour nos jeunes intervenants.

Commandant du SIS Morget



Major Eric Henry

Morges, le 29 janvier 2018